



Tableau récapitulatif des taux de remboursements

A quels taux êtes-vous remboursé de vos actes et frais médicaux ?
Voici les taux de prise en charge par la CPR relevant du **régime général**.



Les taux s'appliquent dans la mesure où le **parcours de soins** est

(*) Les taux de prise en charge, exprimés sur ce tableau, s'appuient sur un tarif de référence fixé par l'assurance maladie. Le taux de remboursement est un pourcentage qui, appliqué aux tarifs officiels, détermine le montant de la participation des caisses d'assurance maladie

	Taux*
Honoraires de médecins et auxiliaires médicaux	
Honoraires médicaux (y compris les téléconsultations)	
	70%
Acte de radiologie, de chirurgie ou de gynécologie	
dont le tarif est inférieur à 120€ ou si la cotation de l'acte est inférieure ou égale à 60	70%
dont le tarif est supérieur ou égal à 120€ ou si la cotation de l'acte est supérieure ou égale à 60	100%*
Auxiliaires médicaux	
Prescription par Médecin SNCF ou gynécologue ; ou réalisé par un auxiliaire médical SNCF	60%
Autres prescripteurs, ou réalisé par un auxiliaire médical non SNCF	
*Le ticket modérateur est remplacé par une participation forfaitaire pour certains actes médicaux lourds (actes dont le tarif est au moins égal à 120 €)	
Produits pharmaceutiques	
médicaments reconnus comme irremplaçables et coûteux	100%
médicaments à service médical rendu majeur ou important	65%
médicaments à service médical rendu modéré et certaines préparations magistrales	30%
médicaments à service médical faible	15%
Soins dentaires	
	Compatible avec le 
	70%
Actes d'orthopédie dento-faciale (ODF)	
Traitement commencé avant 16 ans avec accord préalable :	
- Traitement par semestre (6 semestres maximum)	100%
- Séances de surveillance	70%
- Contention 1 ^{ère} année	100%
- Contention 2 ^{ème} année	70%
Traitement commencé après 16 ans après accord exceptionnel pour 1 semestre pré chirurgical	100%
Autres cas	Non remboursable
Audiologie (prothèses auditives)	
	Compatible avec le 
	60%
Optique (lunettes et lentilles)	
	Compatible avec le 
	60%
Analyses et examens de laboratoires	
Laboratoires d'analyses médicales	
	60%
Examens relatifs au dépistage du VIH et de l'hépatite C	
	100%

Frais de transport

Ces frais sont liés aux transports (ambulance, véhicule sanitaire léger, taxi conventionné...) utilisés pour vos soins, examens ou pour rentrer chez vous.

55% ou 100% pour les transports urgents pré-hospitaliers

Hospitalisation

80%** ou 100%***

** 80% des tarifs les 30 premiers jours puis 100 % à partir du 31ème jour

*** des tarifs des 30 premiers jours d'hospitalisation, à partir du 1er jour, si acte exonérant

Appareillage**Fauteuil roulant**

100%

Petit appareillage

60%

Cure thermale

Forfait thermal

65%
ou 80%* et sous conditions de ressources

Forfait de surveillance médicale

70%

Forfait hébergement

Participation éventuelle de l'Assurance Maladie. Pour en savoir plus, consulter le site ameli

Frais de transport

Participation éventuelle de l'Assurance Maladie. Pour en savoir plus, consulter le site ameli

*Cure avec hospitalisation

Cures de convalescence et balnéaire

Aucune participation



N'oubliez pas de prendre en compte la participation forfaitaire obligatoire de 1€ et les franchises médicales. Cette somme est laissée à la charge des assurés.

Mis à jour le 06/11/2024